

A l'attention des Présidents et Responsables des clubs

Clichy, le vendredi 21 janvier 2022

Objet : Protocole sanitaire pour les compétitions fédérales à venir

Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs,

A la suite d'une concertation entre la Commission médicale et la Direction Technique Nationale, et au regard des dispositifs mis en place lors des dernières compétitions fédérales, nous souhaitons porter à votre connaissance les différentes mesures qui seront appliquées pour les compétitions à venir organisées par la Fédération :

- Championnats de France Indoor 5 km à Sarcelles (samedi 29 janvier)
- FFN Golden Tour de Nice (4-6 février)

Mise en place du pass vaccinal

Au-delà du port du masque, imposé sur l'ensemble des compétitions pour les publics non nageurs, tous les publics présents sur la compétition devront se soumettre au contrôle du pass vaccinal, dont les modalités devraient être définitivement précisées par décret en début de semaine.

Test PCR ou antigénique de moins de 48h à produire

Les nageurs, entraîneurs, officiels, bénévoles, et autres publics accrédités (VIP, presse) devront présenter un test antigénique ou PCR par prélèvement naso-pharyngé ou salivaire négatif de moins de 48 heures avant leur entrée dans la compétition. Pour le grand public, les gestes barrières, particulièrement avec les publics nageurs, devront être respectés (port du masque, aucune bise ou accolade).

Dominique CUPILLARD
Secrétaire Générale



Julien ISSOULIE
Directeur Technique National

